

Charleroi, le 13 septembre 2023

Chers Parents,

Depuis l'année scolaire 2022-2023, un nouveau règlement des études est d'application. Celui-ci prévoit la suppression de la seconde session et la passation d'épreuves sommatives au début de l'année scolaire suivante lorsqu'un élève est en échec dans une, deux, voire trois matière(s). Dès lors, nous devons, d'ores et déjà, organiser les épreuves.

Les passations auront lieu le mardi 17 octobre et le mercredi 18 octobre après-midi.

Avant les passations, les élèves bénéficieront de remédiation dans la/les branche(s) concernée(s). Il va de soi que ces séances seront d'autant plus efficaces que votre enfant y participera avec le projet réellement motivé de mieux comprendre et fixer les apprentissages dont il aura besoin pour la suite de son parcours scolaire.

Par ailleurs, si un élève a besoin d'un accompagnement méthodologique, 4 professeurs pourront être sollicités. Pour en bénéficier, nous vous demandons de contacter Madame ALEXIS via son adresse mail (alexis.ve@ind-charleroi.org).

Les professeurs en charge des remédiations contacteront les élèves concernés par les épreuves sommatives à partir de ce vendredi 15 septembre 2023, afin de trouver la plage horaire disponible pour organiser l'accompagnement jusqu'au moment de la passation

Nous vous prions de croire, chers Parents, en notre volonté de prodiguer un enseignement de qualité.

S. ARICKX
Directeur adjoint

W. KERSDAG
Directeur